

Vendredi 8 janvier 2016 |

[Région](#) > [Cambrai et ses environs](#) > [Cambrai](#)

Ivre, un Catésien s'en était pris à une patiente et au personnel hospitalier

Publié le 06/01/2016

D. B.

Le 25 octobre dernier, les gendarmes du Cateau sont appelés au centre hospitalier. Un homme fortement alcoolisé s'en est pris à une patiente et au personnel. Seules les autorités arriveront à maîtriser Julien Marousez, 30 ans.



Parce que cette nuit-là c'est une véritable furie qui est admise aux urgences. Avec 2,64 grammes d'alcool par litre de sang. L'homme est placé en chambre, sur un lit sécurisé. Mais la situation dégénère rapidement. Il force la barrière du lit et s'en prend à une patiente de 91 ans, alitée dans la même pièce en tentant de la tirer de sa couche. Julien M. est à ce point alcoolisé qu'il urine sur la pauvre victime et même sur lui.

Alerté par les cris de la vieille dame, le personnel intervient. L'individu repousse violemment la première soignante qui chute. Elle est insultée, frappée à plusieurs reprises et mordue à la main. L'homme tente même de l'étrangler. La deuxième subit elle aussi des coups, des insultes et des crachats. L'individu sera finalement maîtrisé par le personnel de sécurité et les gendarmes.

Aucun souvenir

« *Je n'ai aucun souvenir*, assure pourtant le prévenu devant le tribunal. *En plus, je ne bois pas du tout, c'était la première fois.* » La présidente le questionne encore sur sa soirée de beuverie. « *Quand je me suis réveillé j'étais en garde à vue* ». C'est le trou noir complet pour le reste.

S'il assure n'avoir aucun problème avec l'alcool, son casier judiciaire fait toutefois mention de plusieurs condamnations pour violences. «*C'est inadmissible !*», lance-t-il en s'excusant auprès de ses victimes.

Mais comme le soulignent respectivement Me Faugoux et Me Gaillard, le traumatisme et les retentissements physiques et psychologiques sur la vieille dame et le personnel hospitalier sont notables. «*Les violences ont été telles que c'est la première fois qu'ils se sont sentis en danger*, précise Me Gaillard pour les soignants. *À tel point qu'ils ont changé leur façon de travailler au quotidien*» depuis les faits. «*C'est parfaitement inacceptable*, déclare le parquet, *que des violences soient commises sur des personnes qui par leur métier sont au service des gens*».

Julien Marousez a écopé de 8 mois de prison dont 4 avec sursis et mise à l'épreuve pendant 2 ans comprenant des obligations de soins addictologiques et psychologiques et une obligation d'indemniser les victimes.